

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **10 (1872)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181792>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

grosse caisse déclarent qu'ils ont *seuls* un remède infaillible contre le cancer.

C'est aussi l'histoire de Jean-Marie Farina, de Cologne. Il n'y en a qu'un vrai ; seulement c'est toujours celui dans la boutique duquel on entre.

Ainsi peut se symboliser la situation politique de la France.

Tous ont le secret de sa guérison. Tous sont le vrai Farina.

Le *Journal de Paris* affirme que le bonheur de la France est subordonné au retour de la famille d'Orléans. L'*Union* déclare solennellement, dans un article intitulé *Henri V*, que tous les départements, tous les pays de l'Europe s'accordent dans l'expression d'un sentiment qui devient universel ; ce sentiment profond, c'est que M. le comte de Chambord peut seul sauver la France et l'ordre européen. L'*Ordre*, de son côté, ne veut pas entendre parler d'une restauration qui n'aurait pas pour but le retour de la dynastie napoléonienne.

Il est pourtant impossible que le public ne fasse pas cette réflexion :

Les voilà trois à m'affirmer la même chose, c'est-à-dire tout le contraire les uns des autres. Comme ils ne peuvent pas être à la fois le seul sauveur patenté et breveté, il y en a donc au moins deux qui mentent sur trois.

Deux menteurs sur trois prétendants. Voilà qui est de nature à édifier sur la moralité de la profession.

On lit dans un journal de Paris :

M^{me} veuve Kiéné, aujourd'hui receveuse aux billets à la gare du chemin de fer de Vincennes, était renfermée dans Strasbourg lors du siège de cette ville par les Prussiens ; elle soigna les blessés avec un courage et un dévouement des plus remarquables, sans distinction de nationalité.

Pour récompenser M^{me} Kiéné des soins donnés aux blessés allemands, l'impératrice d'Allemagne lui a décerné la croix de fer.

M^{me} Kiéné a répondu par la lettre suivante au chancelier, qui lui avait envoyé les insignes de l'ordre :

Monsieur le chancelier,

Je vous retourne la croix que S. M. l'impératrice Augusta a bien voulu me décerner.

Il m'est impossible d'accepter une distinction d'une souveraine qui a fait envahir, brûler, sacquer ma patrie et ma ville natale.

Si, en soignant mes compatriotes, j'ai pu faire quelque bien aux Allemands, c'est que, devant la souffrance, je n'ai pas vu la différence des nationalités, et il me suffit de l'approbation de ma conscience de Française, qui n'a jamais compris la cruauté contre les vaincus, les malades, les femmes et les enfants.

Veillez donc remettre cette croix à l'impératrice d'Allemagne : elle serait une injure pour une Alsacienne.

Recevez, monsieur le chancelier, mes salutations pressées.

Veuve KIÉNÉ.

Un de nos voisins avait fait venir une nourrice de Thonon.

Cette bonne fille était d'une dévotion catholique à toute épreuve. Le vendredi qui suivit son arrivée, l'enfant ne cessait de crier, et la mère, s'étonnant de ce que la nourrice ne lui donnait pas le sein, lui dit :

— Mais il a soif ce pauvre bébé ; vous ne lui donnez pas à téter.

La pauvre savoyarde répondit avec naïveté : Jamais le vendredi !...

— Comment !

— Mais, madame, il faut habituer de bonne heure les enfants au jeûne prescrit par l'Eglise.

Un membre de la commission des écoles demandait à un élève quel âge avait son frère, dont il était l'aîné. « Dans deux ans, répondit l'élève, nous serons du même âge. »

Toni le gris.

IV

— A propos, puisque nous en sommes sur le compte de Toni, il est un point que je n'ai pas encore songé à éclaircir, bien qu'il pique ma curiosité : pour quelle raison l'appelle-t-on Toni le gris, quoiqu'il soit encore loin du moment où les cheveux grisonnent ?

— Voici, cher ami, l'état de la question. Son père était aussi un de ces misérables qui, sous les dehors de la probité et de la sainteté... Bref ! Le père de Toni possédait le beau domaine là-haut, à droite lorsqu'on monte au Kaiserkofel, domaine qui s'appelle, encore à présent, la Cour grise. C'est là qu'on trouvait, du temps de l'ancien propriétaire, des monceaux d'écus de Brabant et de pièces de vingt kreutzer...

— Vraiment ? dit le forestier. On ne se douterait guère de l'ancienne splendeur de cette maison, en voyant Toni actuellement.

— Ne m'interromps pas, frère ! Je disais donc que la propriété s'appelle la Cour grise. Voici pourquoi. Un jour, le père de Toni était dans la prairie, lorsqu'il vit un gros quartier de roc gris se détacher du Kaiserkofel et se diriger droit sur sa maison. Notre homme vit que, dans une minute au plus, sa maison et lui-même seraient à la fois broyés et ensevelis. La chute du roc était si rapide qu'il n'eut pas même le temps de préférer sa prière... Le diable... son saint ange gardien, voulais-je dire, s'en mêla. Le quartier de roc, tu peux encore en juger par tes propres yeux, le quartier de roc s'arrêta droit à côté de la maison, sans avancer une ligne de plus. Les gens d'église qui, depuis longtemps, avaient des vues sur les caisses remplies d'écus, vinrent en procession célébrer le miracle. Ils persuadèrent le père de Toni qu'il y avait là une faveur toute spéciale du ciel, et le sermonnèrent si bien qu'il fit construire, à ses frais, une église qu'il dota d'un fonds suffisant pour y entretenir un vicaire, chargé du service divin. Cela n'empêcha pas toute sorte de bruits de se répandre sur le pieux fondateur. Enfin il y eut une histoire, plus que scabreuse, avec une jeune fille de quatorze ans, si bien que notre saint personnage fut condamné à six ans de travaux forcés. Il est mort à la maison de force. Toni, devenu orphelin, se joignit à ses frères et à ses sœurs, pour attaquer, en droit, la fondation pieuse que son père avait faite, à la suggestion du clergé. Comme on pouvait s'y attendre, ils n'ont pas abouti, seulement, à force de démarches et de procès, ils ont mangé le peu de patrimoine qui leur restait. Toni s'est trouvé, en finale, ne posséder que deux vaches qui ont péri cette année dans les rochers ; plus sa belle Resel (Thérèse) qu'il a fait la bêtise d'épouser. A part cela, je jurerais que c'est un brave garçon, s'il n'était pas braconnier... Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, je veux que Toni reçoive un